

Résolutions adoptées de l'AGO de FIDELITY OBLIGATIONS SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Régie par la loi N°83-2001 du 24 Juillet 2001

Du 26 mars 2009

Suite à la réunion de son l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 26 mars 2009 au siège de la société, FIDELITY OBLIGATIONS SICAV a adopté les résolutions suivantes :

Première résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes, et après examen des états financiers de la société relatifs à l'exercice 2008, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers de l'exercice 2008.

Cette résolution est adoptée à l'unanime.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2008.

Cette résolution est adoptée à l'unanime

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution d'un dividende net de 3,985 dinars par action.

Cette résolution est adoptée à l'unanime

Quatrième résolution :

La mise en paiement du dividende de FIDELITY OBLIGATIONS SICAV s'effectuera à partir du Jeudi 02 Avril 2009 aux guichets de MAC SA et de l'Amen Bank

Cette résolution est adoptée à l'unanime

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement, pour une durée de 3 ans, les mandats des Administrateurs suivants :

- Monsieur Atef KHEMIRI
- Monsieur Sami HARIGUA

Et la nomination de Monsieur Othmane Ben Abdelwahed en tant que nouvel administrateur pour une durée de 3 ans.

Cette résolution est adoptée à l'unanime

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du conseil d'administration de FIDELITY OBLIGATIONS SICAV des jetons de présence relatifs à l'exercice 2008 un montant brut de 1.000,000 DT

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Septième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère à tout porteur de copie ou extrait de la présente, tous pouvoirs pour effectuer tous les dépôts et remplir toutes les formalités de publication légales ou autres.

Cette résolution est adoptée à l'unanime